

GEMINI

GEMINI FONDATION COLLECTIVE POOL 35

Rapport 2024 sur le climat et la durabilité

ÉTABLI SELON LA VERSION ACTUELLE DES NORMES DE L'ASIP EN MATIÈRE DE REPORTING ESG



Approches d'investissement durable

PAGE 5

Affiliations

PAGE 6

Stewardship

PAGE 7

Données sur le climat

PAGE 9

Transparence

PAGE 14

Évolution

PAGE 15

powered by

Go4Balance

Chers assurés,



Christoph Hilti

Spécialiste Placements
GEMINI Fondation collective

En tant qu'institution de prévoyance, nous assumons une double responsabilité: assurer votre avenir financier à la retraite et façonner avec nos décisions le monde de demain. C'est pourquoi nous prenons le thème de la durabilité très au sérieux. Pas comme un terme à la mode, mais comme un principe faisant partie intégrante de notre mandat. Pour nous, le devoir de diligence fiduciaire va au-delà des simples ratios financiers. Lors de la sélection et du suivi de nos placements, nous veillons non seulement à la stabilité des rendements, mais aussi à notre impact sur l'environnement et la société ainsi qu'à une gestion d'entreprise responsable. Nous investissons de préférence dans des entreprises qui proposent des solutions innovantes pour relever les défis du changement climatique ou liés aux inégalités sociales et qui jettent ainsi les bases d'une économie durable.

Que ce soit par le dialogue ou l'exercice de nos droits de vote, l'engagement actif auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons constitue aussi un outil important pour nous. Nous souhaitons ainsi faire avancer les choses et créer une va-

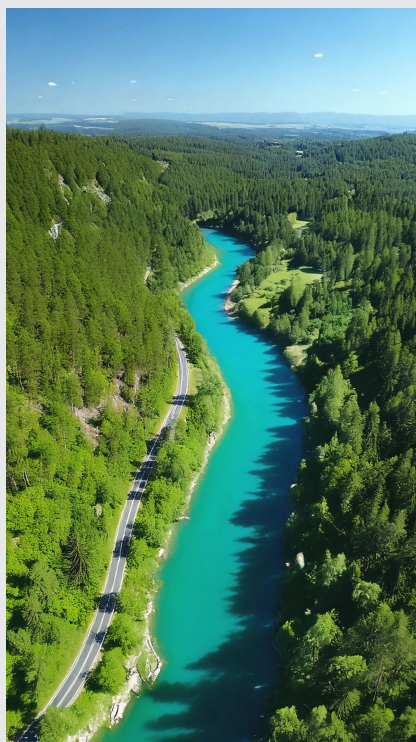
leur ajoutée à long terme.

C'est pourquoi nous faisons de la transparence une priorité en mesurant et en documentant régulièrement la performance ESG de nos placements. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions garder le cap et vous permettre, en tant qu'assurés, de mieux comprendre comment nous assumons nos responsabilités.

Nous sommes heureux de vous donner dans le présent rapport 2024 sur le climat et la durabilité un aperçu de nos activités et des progrès réalisés. Ce document a été établi selon la version 1.1 des normes de reporting ESG de l'ASIP. Il explique comment nous contribuons à un avenir durable, de manière responsable, clairvoyante et dans le droit fil de notre mandat de prévoyance.

Nous vous remercions de votre confiance.

Christoph Hilti



Nos principes

L'organe suprême de notre fondation est responsable de l'intégration des thèmes ESG dans le processus de placement et a inscrit ces derniers dans le règlement de placement.

Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus d'investissement et lors de la sélection des produits. Nous veillons à ce que les objectifs traditionnels de la prévoyance – rendements équilibrés, répartition

des risques, diversification et vaste univers de placement – demeurent garantis. La durabilité joue également un rôle important dans le choix des gestionnaires de fortune, sans que la réalisation de nos objectifs de prévoyance ne s'en trouve menacée.



VOUS TROUVEREZ ICI LES DOCUMENTS ESG DE LA FONDATION COLLECTIVE GEMINI.

Vue d'ensemble des principaux indicateurs (1/2)

TRANSPARENCE

TAUX DE TRANSPARENCE I

Taux de couverture de la fortune totale: **85%**

TAUX DE TRANSPARENCE II

Voir les différents indicateurs

STEWARDSHIP

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Suisse

Taux de vote	100%
Taux d'approbation	76%

CLIMAT: ACTIONS (COTÉES)

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – INTENSITÉ

Scope 1 et 2: 102 tCO₂e par million de CHF de revenus

GEMINI Pool 35  **102**

Indice de référence*  **104**

Taux de transparence II (%)  **100**

● Indice de référence*

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – EMPREINTE CARBONE

Scope 1 et 2: 38 tCO₂e par million de CHF de capital investi

GEMINI Pool 35  **38**

Indice de référence*  **40**

Taux de transparence II (%)  **100**

● Indice de référence*

EXPOSITION AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Calculée avec une valeur seuil de 0% du chiffre d'affaires et en tenant compte de la valeur totale de l'entreprise dans le portefeuille.

Charbon

12%

GEMINI Pool 35

12%

Indice de référence*

Autres combustibles fossiles

35%

GEMINI Pool 35

33%

Indice de référence*

*La définition de l'indice de référence se trouve dans le glossaire à la page 17.

Approches d'investissement durable

Dans la mise en œuvre de nos objectifs et principes, nous adoptons différentes approches d'investissement durable.

Intégration ESG

Nous nous engageons à intégrer les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en tant qu'éléments centraux de notre stratégie de placement. Lors de la gestion des avoirs de nos assurés, nous analysons non seulement les opportunités et les risques financiers liés aux placements, mais aussi les critères ESG en mettant l'accent sur les principes éthiques et la durabilité à long terme. Les aspects ESG sont appliqués toutes classes d'actifs confondues.



Société



Gouvernance



Climat

Investissements thématiques

Les thèmes climatiques peuvent être abordés directement, notamment en ce qui concerne nos placements en infrastructure et en hypothèques. Dans le cadre de nos placements en infrastructure, nous intégrons différents thèmes tels que la promotion des énergies renouvelables, le développement d'un transport d'énergie efficace ou la mise en place de solutions d'approvisionnement respectueuses du climat. Dans le domaine des hypothèques, nous mettons l'accent sur la réduction des émissions de CO₂ et la promotion de rénovations efficaces sur le plan énergétique.

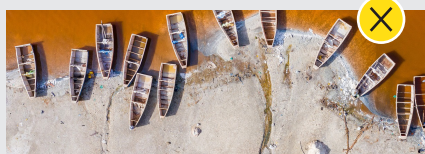
Politique d'exclusion

Sur la base des indices de référence ESG utilisés pour nos placements en actions mondiales, nous excluons certains secteurs, entreprises, émetteurs ou titres qui, en comparaison relative ou à l'aune de critères ESG spécifiques, présentent une performance ESG négative.

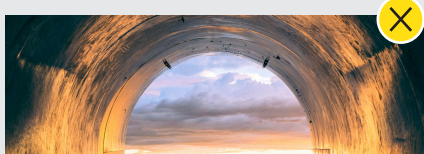
En outre, nous excluons de l'univers des actions et des obligations les entreprises dont l'exclusion est recommandée par la liste SVVK-ASIR. Il s'agit par exemple d'entreprises actives dans les domaines des armes à sous-munitions, des mines antipersonnel ou des armes nucléaires.

POLITIQUE D'EXCLUSION

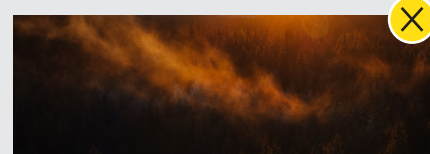
Nous appliquons les critères d'exclusion de la SVVK-ASIR.



Mines antipersonnel



Armes à sous-munitions



Armes nucléaires

Affiliations

La Fondation collective GEMINI n’est pas directement membre d’initiatives ou d’organisations de marchés financiers ou de propriétaires d’actifs. Dans le cadre de sa politique d’exclusion et de ses activités de stewardship, elle suit les recommandations de la SVVK-ASIR et participe aux initiatives d’engagement d’Ethos.



SVVK-ASIR

L’association soutient ses membres dans le cadre de leurs décisions de placement à assumer leur responsabilité envers l’environnement, la société et l’économie de manière globale.

<https://svvk-asir.ch/fr>



Ethos

Fondation suisse qui aide les institutions de prévoyance à investir de manière durable et responsable.

<https://www.ethosfund.ch/fr>



Pour les placements collectifs, la Fondation collective GEMINI attache une grande importance à ce que les sociétés de fonds retenues participent à des initiatives de durabilité pertinentes. Tous les gestionnaires de fortune sélectionnés, mandatés par la Fondation collective GEMINI, sont signataires des Principes pour l’investissement responsable des Nations Unies (UN PRI). Le tableau ci-dessous donne un aperçu de leurs différentes affiliations:

	Pictet	Principal	Schroders	Syz	UBS
UN PRI	✓	✓	✓	✓	✓
Carbon Disclosure Project (CDP)	✓	✓			
Climate Action 100+	✓	✓	✓		✓
Global Impact Investing Network (GIIN)	✓	✓	✓		✓
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	✓	✓	✓		✓
Net Zero Asset Manager Initiative (NZAM)	✓	✓	✓		✓
Science Based Targets initiative (SBTi)	✓	✓	✓		
Swiss Sustainable Finance (SSF)	✓	✓	✓	✓	✓
UN Global Compact	✓	✓	✓		✓

Stewardship

Nous jouons un rôle actif en détenant des parts d'entreprises, en exerçant nos droits de vote et en nous engageant en faveur de changements ESG positifs.

Principes de la politique de vote

Exercice des droits de vote

Pour la catégorie de placement actions Suisse, nous nous basons sur les recommandations de notre conseiller en droits de vote Ethos.

Dialogue avec les entreprises

Nous dialoguons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons à travers les Pools d'engagement Ethos auxquels nous sommes affiliés depuis trois ans.



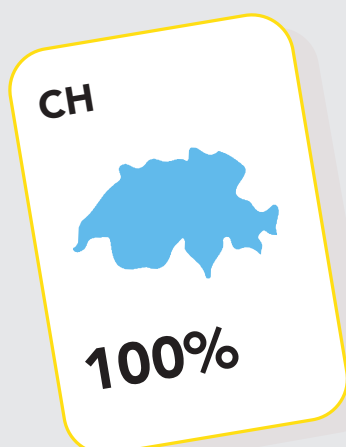
Exercice des droits de vote pour les placements directs

Nous souhaitons communiquer ici le taux de vote par rapport à nos placements en actions suisses et indiquer en toute transparence le nombre d'entreprises pour lesquelles des votes ont été effectués. En outre, nous tenons à fournir des informations sur le comportement de vote en indiquant le pourcentage d'approbation.

TAUX DE VOTE

Pourcentage d'entreprises où nous avons voté

Par rapport au capital investi



TAUX D'APPROBATION

Taux d'approbation des propositions du conseil d'administration

Par rapport au capital investi



Notre engagement

Nous pensons qu'un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles nous investissons peut contribuer à influencer positivement leur comportement en matière environnementale, sociale et de gouvernance.



Adhésion à des pools d'engagement et participation à des initiatives d'engagement

Depuis 2022, la Fondation collective GEMINI est membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse et de l'Ethos Engagement Pool International. Ces affiliations nous permettent de mener avec des sociétés cotées à la Bourse suisse et des entreprises internationales un dialogue permanent et discret sur des questions de durabilité et de gouvernance.

Un résumé des activités exercées par les deux pools en 2024 figure dans les documents suivants:



ETHOS ENGAGEMENT POOL SUISSE

ETHOS ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL



THÈMES D'ENGAGEMENT

En 2024, les thèmes de dialogue ci-dessous ont été au cœur de nos activités d'engagement dans le cadre des Ethos Engagement Pools:



Gouvernance

Politique de rémunération
Efficacité du conseil d'administration



Société

Les conditions de travail
Les droits de l'homme



Environnement

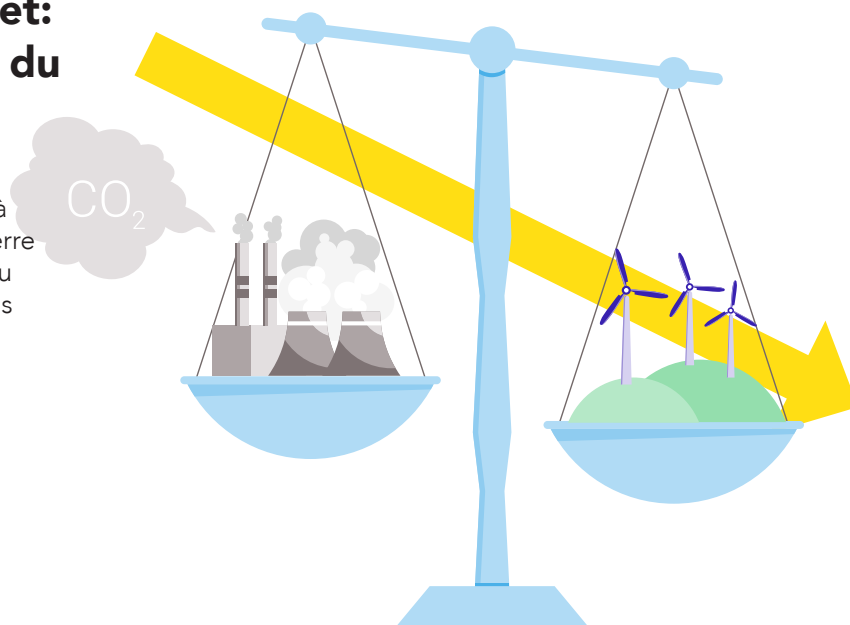
Le changement climatique
La nature et la biodiversité

Données sur le climat

Nous souhaitons présenter ci-après notre approche de décarbonisation ainsi que les principaux indicateurs climatiques pour les différentes classes d'actifs.

Transition vers le zéro net: trajectoire de réduction du CO₂

Notre stratégie de décarbonisation vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en suivant une trajectoire de réduction du CO₂ qui, à terme, mènera à des émissions «zéro net».



L'orientation de notre stratégie de placement vers une durabilité à long terme signifie également que nous voulons contribuer de manière ciblée à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux, en particulier la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les objectifs de zéro émission nette. Pour cela, nous misons sur différentes catégories de placement et des solutions d'investissement concrètes:

- La catégorie de placement Infrastructure joue un rôle clé dans le développement des énergies renouvelables, l'amélioration du transport d'énergie et, partant, la promotion d'un monde plus durable. Certains projets, comme l'installation de panneaux solaires dans plusieurs aéroports internationaux ou la mise en place de solutions de chauffage urbain dans la ville de Toronto, méritent à cet égard d'être mentionnés. Il est important pour nous que nos gestionnaires en infrastructure affichent tous une notation GRESB supérieure à la moyenne attestant que leurs investissements répondent à des normes de durabilité élevées.
- En ce qui concerne nos placements hypothécaires, nous investissons dans Swisscanto FP Hypothèques Responsable Suisse. Ce groupe de placement durable vise notamment à réduire les émissions de CO₂ et à promouvoir les rénovations à haute efficacité énergétique.
- Dans le cas des mandats en actions monde, le benchmarking ESG garantit qu'en plus des critères traditionnels appliqués lors de la sélection des titres, les gestionnaires tiennent compte des stratégies climatiques des émetteurs, y compris des mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de leur contribution aux objectifs de zéro émission nette.

Infrastructure

Investissements dans des énergies renouvelables et des systèmes d'approvisionnement respectueux du climat

Hypothèques

Promotion de rénovations efficaces sur le plan énergétique et réduction des émissions de CO₂

Actions monde

Benchmark ESG afin de tenir compte notamment des stratégies climatiques et des objectifs de zéro émission nette des émetteurs

Actions (cotées)

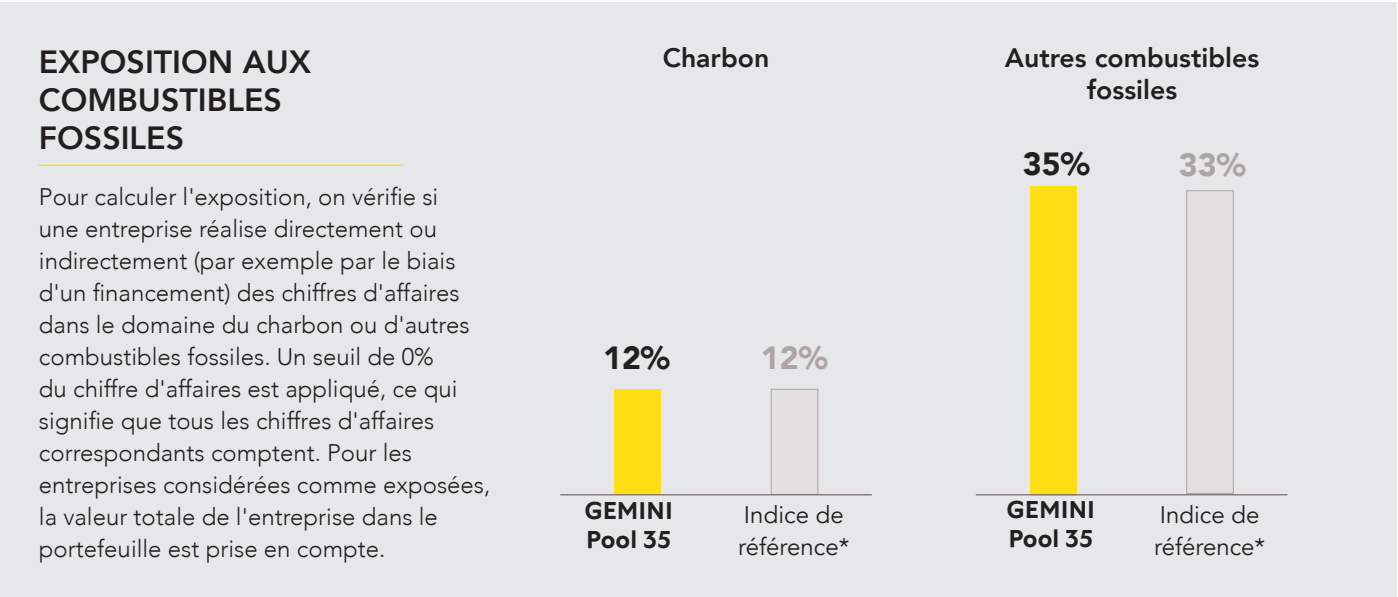
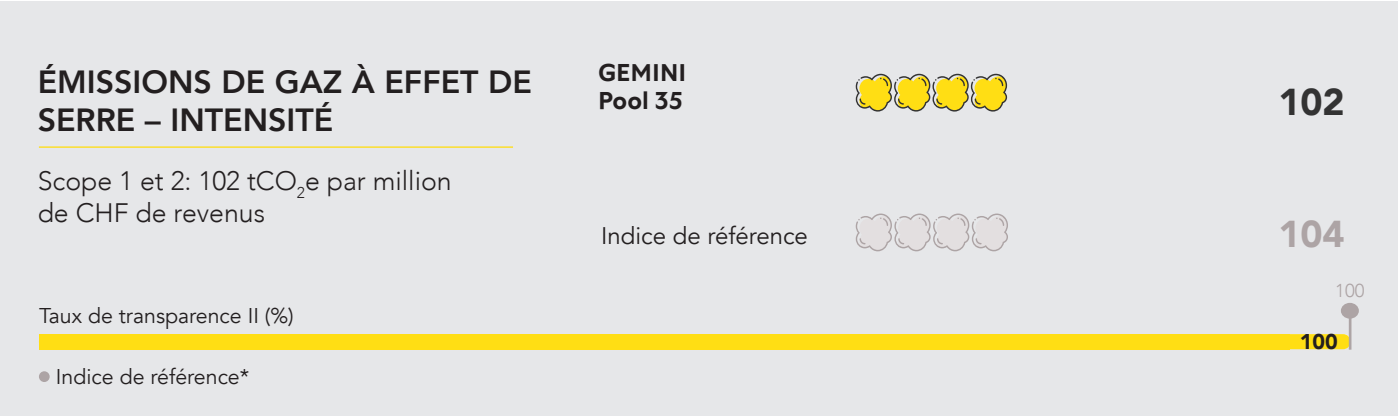
Les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'exposition aux combustibles fossiles de nos actions sont présentées ci-après de manière agrégée.

Ces classes d'actifs génèrent au total 102 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par million de revenus (intensité) ou 38 tonnes par million de capital investi (empreinte carbone), calculées sur la base des émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2).

Le terme «équivalent de dioxyde de carbone» est utilisé pour exprimer dans une unité de mesure unique les

différents gaz qui contribuent à l'effet de serre, comme le dioxyde de carbone (CO₂). Cela nous permet de mieux comparer l'impact de ces gaz sur le réchauffement de la planète.

L'indication de l'exposition aux combustibles fossiles permet en outre d'assurer le suivi du désengagement progressif du charbon et d'autres combustibles fossiles.



Obligations d'entreprise (cotées)

Les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'exposition aux combustibles fossiles de nos obligations d'entreprise sont présentées ci-après de manière agrégée.

Ces classes d'actifs génèrent au total 87 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par million de revenus (intensité) ou 35 tonnes par million de capital investi (empreinte carbone), calculées sur la base des émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2).

Le terme «équivalent de dioxyde de carbone» est utilisé

pour exprimer dans une unité de mesure unique les différents gaz qui contribuent à l'effet de serre, comme le dioxyde de carbone (CO₂). Cela nous permet de mieux comparer l'impact de ces gaz sur le réchauffement de la planète.

L'indication de l'exposition aux combustibles fossiles permet en outre d'assurer le suivi du désengagement progressif du charbon et d'autres combustibles fossiles.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – INTENSITÉ

GEMINI
Pool 35



87

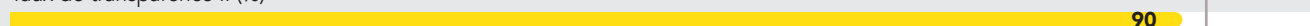
Scope 1 et 2: 87 tCO₂e par million de CHF de revenus

Indice de référence*



100

Taux de transparence II (%)



● Indice de référence*

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – EMPREINTE CARBONE

GEMINI
Pool 35



35

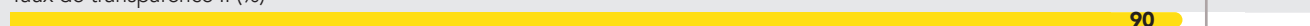
Scope 1 et 2: 35 tCO₂e par million de CHF de capital investi

Indice de référence*



40

Taux de transparence II (%)



● Indice de référence*

EXPOSITION AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Charbon

Autres combustibles
fossiles

Pour calculer l'exposition, on vérifie si une entreprise réalise directement ou indirectement (par exemple par le biais d'un financement) des chiffres d'affaires dans le domaine du charbon ou d'autres combustibles fossiles. Un seuil de 0% du chiffre d'affaires est appliqué, ce qui signifie que tous les chiffres d'affaires correspondants comptent. Pour les entreprises considérées comme exposées, la valeur totale de l'entreprise dans le portefeuille est prise en compte.

7%

7%

GEMINI
Pool 35

Indice de
référence*

14%

13%

GEMINI
Pool 35

Indice de
référence*

*La définition de l'indice de référence se trouve dans le glossaire à la page 17.

Emprunts d'État

Les émissions de gaz à effet de serre des emprunts d'État sont présentées ci-après de manière agrégée.

Le calcul a été effectué en utilisant l'approche basée sur la production (approche de production), qui indique les émissions mesurées à l'aune du PIB corrigé du pouvoir d'achat. Dans le cas des émetteurs infranationaux (p. ex. cantons ou communes) pour lesquels aucune donnée n'était disponible, les émissions de l'État concerné ont été utilisées comme valeurs approximatives.

Nos investissements en emprunts d'État génèrent au total 114 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par million de produit intérieur brut ou PIB (intensité des émissions de gaz à effet de serre), calculées sur la base des émissions directes (scope 1).

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – INTENSITÉ	GEMINI Pool 35		114
Scope 1 (approche de production): 114 tCO ₂ e par million de CHF de PIB	Indice de référence*		123



Des indicateurs sont disponibles pour 99% des placements couverts en emprunts d'État.

Immobilier en Suisse

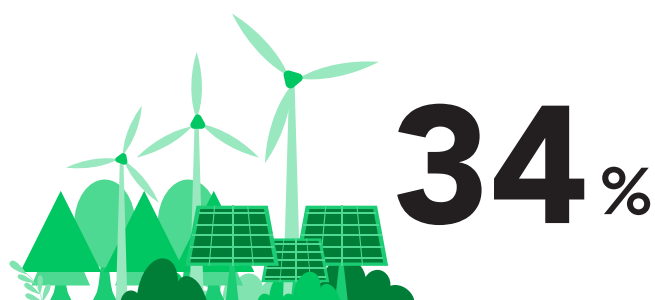
Des énergies renouvelables sont utilisées pour 34% de nos biens immobiliers en Suisse. La consommation totale d'énergie par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (besoin en énergie ou intensité énergétique) s'élève à 97kWh et la production totale de CO₂ à 14 kilogrammes (intensité de CO₂).

Les ratios immobiliers se situent dans la moyenne ou sont légèrement meilleurs que la moyenne de toutes les fondations de placement immobilier suisses, comme le révèle la Conférence des administrateurs de fondations de placement (CAFP) dans sa publication « Modalités d'investissement et ratios des fondations de placement avec groupes de placement immobilier » pour l'année 2024 (en allemand uniquement).

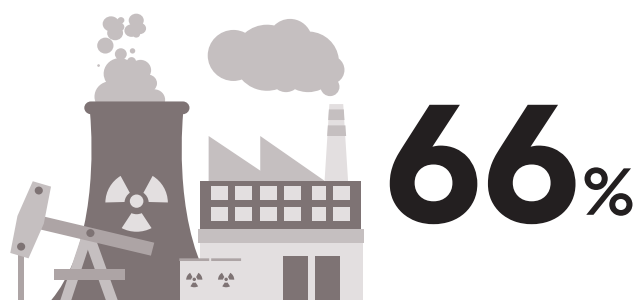
Le calcul des indicateurs se fonde sur les bases méthodologiques de la Real Estate Investment Data Association (REIDA), qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des données relatives au marché immobilier.

MIX ÉNERGÉTIQUE

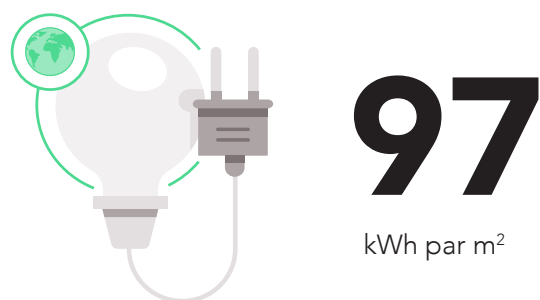
ÉNERGIE RENOUVELABLE



ÉNERGIE CONVENTIONNELLE

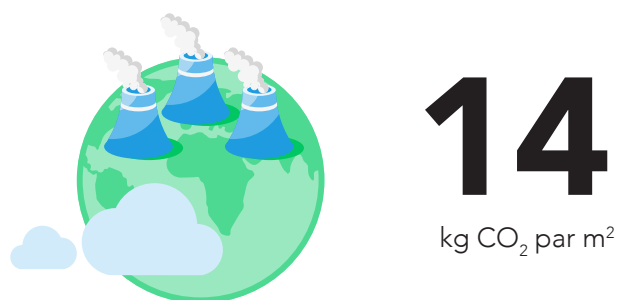


INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR M² DE SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE



INTENSITÉ DE CO₂ PAR M² DE SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE

Scope 1 et 2



Des indicateurs sont disponibles pour 99% de nos placements immobiliers en Suisse.

Transparence

Couverture et disponibilité des indicateurs

Les bases de données des indicateurs ESG ne sont globalement pas encore abouties. Nous souhaitons donc indiquer ci-après pour quelle partie de notre fortune des indicateurs ESG étaient disponibles lors de l'établissement du présent rapport.

Nous nous appuyons sur les normes de l'ASIP en matière de reporting ESG qui recommandent de mentionner des indicateurs ESG pour les actions cotées en Bourse, les obligations d'entreprise et l'immobilier suisse. Nous incluons également les emprunts d'État dans notre rapport afin d'apporter plus de transparence, au-delà

du profil de base. Pour d'autres classes d'actifs telles que les placements alternatifs, les infrastructures ou les hypothèques, les données ESG disponibles ne sont pour l'instant pas encore suffisantes, raison pour laquelle ces classes d'actifs ne sont pas couvertes.

Le taux de transparence I (taux de couverture) indique quel pourcentage de la fortune totale est couverte par le présent rapport sur la durabilité. Il atteint 85%, ce qui signifie que, sur une fortune totale de 1,3 milliards environ, 1,1 milliard est couvert par le présent rapport.

Taux de transparence I

85%

Le taux de transparence II se réfère aux indicateurs (p. ex. intensité des gaz à effet de serre) mentionnés pour les différentes catégories de placement couvertes (p. ex. emprunts d'État). Il indique pour quelle partie des actifs des données correspondantes sont disponibles pour le calcul

des indicateurs.

Le taux de transparence II est mentionné séparément pour chaque indicateur et peut être consulté aux pages 3 et 4 ainsi qu'aux pages 10 à 13.



Évolution

Rétrospective et perspectives

RÉTROSPECTIVE

La durabilité n'est pas un objectif qui peut être atteint une fois puis considéré comme acquis. C'est un processus permanent qui nécessite engagement, réflexion et développement continu. Forts de ce constat, nous avons pris des mesures importantes au cours des dernières années afin d'intégrer systématiquement les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre stratégie de placement.

Une étape décisive a été franchie en 2020 avec l'adoption des benchmarks ESG pour nos mandats en actions monde. Nous avons ainsi ouvert la voie à une prise en compte systématique des critères de durabilité au niveau des portefeuilles et souligné notre volonté d'investir de manière responsable à long terme.

Un autre jalon important a été posé en 2021: dans le cadre de notre mandat en obligations d'État, nous avons décidé d'exclure les emprunts d'État chinois. Cette décision a été motivée par le non-respect permanent de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'homme, qui n'est pas compatible avec nos valeurs fondamentales et nos principes ESG.

En 2022, nous avons renforcé considérablement notre impact dans le domaine de la responsabilité actionnariale active: depuis que nous avons rejoint les Ethos Engagement Pools Suisse et International, nous établissons des dialogues structurés avec les entreprises. Cette collaboration nous permet, à travers des engagements, d'influer sur les pratiques commerciales de sociétés cotées en Bourse et, partant, de contribuer à l'amélioration des normes ESG à l'échelle des entreprises.



Benchmarks ESG
pour les mandats
actions monde



Engagement
à travers notre
affiliation aux Ethos
Engagement Pool



**Exclusion basée
sur des normes**
des emprunts
d'État chinois

PERSPECTIVES

Le processus qui mène à des pratiques d'investissement plus durables, tel que présenté dans la rétrospective, le montre: notre engagement ESG reflète l'orientation stratégique que nous poursuivrons et développerons de façon systématique à l'avenir. Nous continuerons d'assumer activement notre responsabilité d'investisseur, de manière réfléchie, clairvoyante et avec l'objectif de façonner un changement positif.



Sources de données

Les données et les indicateurs ESG proviennent de différentes sources, en particulier de nos gestionnaires de fortune, des dépositaires globaux et des fournisseurs de données ESG spécialisés. Les données climatiques relatives aux actions, aux obligations d'entreprise, aux emprunts d'État, y compris le taux de transparence de ces placements, ont été fournies par Clarity AI.

Nous mettons tout en œuvre afin d'améliorer la transparence et l'intégration des indicateurs ESG dans

notre portefeuille global et d'exploiter de nouvelles sources de données. À cet égard, nous accordons une grande importance à la fiabilité et à l'actualité des informations.

Les indicateurs ESG mis à disposition se basent sur l'univers de données disponible. Ce rapport peut contenir des indicateurs qui n'ont pas été calculés pour la fin de la période sous revue.

Glossaire

Alignement climatique

Alignement climatique signifie qu'une entreprise ou un institut organise ses activités de manière à contribuer à la protection du climat à travers diverses mesures, p. ex. en réduisant les émissions de CO₂, en utilisant des énergies renouvelables ou en investissant dans des technologies respectueuses du climat.

Best in class/Screening positif

Approche consistant à comparer les caractéristiques ESG d'une entreprise avec celles des concurrents. Une valeur seuil est fixée qu'il s'agit de dépasser pour être considéré comme durable au sein du groupe de comparaison.

CO₂

CO₂ est le symbole chimique de la molécule de dioxyde de carbone, ou gaz carbonique, composée de carbone et d'oxygène. C'est l'un des principaux gaz à effet de serre. La combustion de charbon, de pétrole ou de gaz naturel dans l'industrie ou pour le chauffage libère des quantités excessives de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, ce qui contribue au réchauffement climatique.

CO₂e

CO₂e signifie équivalent CO₂ ou équivalent dioxyde de carbone. Cette unité de mesure permet de comparer les conséquences sur le climat de tous les gaz à effet de serre.

Décarbonation (ou décarbonisation)

Abandon des énergies fossiles au profit des énergies non génératrices de carbone et des sources d'énergies renouvelables.

Émissions scope 1

Émissions directes provenant de

sources qui sont détenues ou contrôlées par l'émetteur, p. ex. les émissions des véhicules d'une entreprise.

Émissions scope 2

Émissions indirectes provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par l'émetteur, p. ex. les émissions de la consommation d'électricité d'une entreprise.

Émissions scope 3

Émissions indirectes provenant de sources qui ne sont pas directement détenues ou contrôlées par l'émetteur, mais qui influent indirectement sur la chaîne d'approvisionnement de ce dernier. Il s'agit par exemple des émissions générées par les employés pour se rendre au travail ou par le transport de marchandises achetées pour la production de biens.

Empreinte carbone

Total des émissions de gaz à effet de serre produites par un pays, une entreprise ou un produit. L'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement est l'intensité carbone moyenne pondérée en tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF investis (t CO₂ e/mio. CHF de capital investi). Elle correspond à la somme des émissions annuelles de gaz à effet de serre d'un investisseur par million de CHF investis.

Engagement

Dialogue avec les entreprises dans le but d'influer sur leur politique et leurs principes de durabilité. L'objectif est d'améliorer la performance ESG d'une entreprise

dans laquelle des investissements sont effectués.

ESG

L'acronyme ESG fait référence à l'environnement (Environmental), à la société (Social) et à la gouvernance d'entreprise (Governance). Les investisseurs prennent en compte les critères ESG lors de l'analyse des titres afin d'évaluer l'impact social, écologique et éthique d'un investissement dans une entreprise ou un État.

Exclusion/Screening négatif

Exclusion d'entreprises, de pays ou d'émetteurs de l'univers de placement en raison d'activités incompatibles avec les valeurs de l'investisseur ou contraires aux normes ESG internationales. Les critères d'exclusion peuvent concerner des catégories de produits (p. ex. armes, tabac), des activités (p. ex. expérimentation animale) ou des pratiques commerciales (p. ex. violation des droits de l'homme, corruption).

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES), comme le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) ou le gaz hilarant (N₂O), sont des gaz à l'état de traces qui contribuent à l'effet de serre de la Terre. Ils absorbent une partie des rayons solaires émis par la surface terrestre, qui seraient sinon rejetés dans l'espace, et assurent ainsi un climat tempéré. L'effet de serre amplifié par les activités humaines entraîne un réchauffement excessif de la planète.

Indice de référence

Un indice de référence (benchmark en anglais) mesure la performance d'une classe d'actifs ou d'un marché donné. Les indices de référence sont utilisés pour comparer et évaluer l'évolution de la valeur ou la performance ESG d'un portefeuille. L'indice de référence utilisé dans le présent rapport a été composé sur la base de l'allocation d'actifs neutre et des indices de référence utilisés par la Fondation collective GEMINI pour les différentes classes d'actifs (Swiss Bond Index AAA-A TR CHF, Bloomberg Global Aggregate Treasury and Gov-Related ex CNY Gross Hedged CHF, Bloomberg Global Aggregate Corporate and Securitised Gross Hedged CHF, Bloomberg Global High Yield Corporate Gross Hedged CHF, Swiss Performance Index Gross CHF, MSCI World ex Switzerland USD). Cet indice reflète la stratégie de placement de l'institution de prévoyance. Pour calculer l'indice de référence, on a utilisé des fonds négociés en Bourse (ETF) qui visent à reproduire aussi fidèlement que possible l'indice de référence de chaque classe d'actifs.

Intégration ESG

En plus des indicateurs financiers, des facteurs ESG sont pris en considération dans le processus de placement. Cela signifie que l'engagement écologique et social ainsi que la gouvernance d'une entreprise sont également évalués.

Intensité CO₂

Quantité de CO₂ produite par unité d'une activité donnée ou du résultat d'une activité. Cette unité peut varier et comprend en général des mesures telles que des tonnes de CO₂ par million de CHF de revenu (pour les entreprises), des tonnes de CO₂ par million de CHF de produit intérieur brut (pour les pays) ou des kilogrammes de CO₂ par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (pour les immeubles). Dans le cas d'un portefeuille d'investissement, l'intensité CO₂ correspond à une moyenne pondérée qui indique dans quelle mesure le portefeuille est exposé à des entreprises, des pays, des immeubles, etc., à forte intensité de CO₂.

Bien que le terme «intensité CO₂» se réfère spécifiquement au CO₂, il est souvent utilisé comme synonyme d'«intensité de gaz à effet de serre», qui regroupe tous les gaz à effet de

serre. Dans ce cas, il se réfère aux équivalents CO₂.

Intensité de gaz à effet de serre

Quantité de gaz à effet de serre par unité d'une activité donnée ou du résultat d'une activité. Cette unité peut varier et comprend en général des mesures telles que des tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF de revenu (pour les entreprises), des kilogrammes d'équivalent CO₂ par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface locative (pour les immeubles) ou des tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF de produit intérieur brut (pour les pays). Dans le cas d'un portefeuille d'investissement, l'intensité de gaz à effet de serre correspond à une moyenne pondérée qui indique dans quelle mesure le portefeuille est exposé à des entreprises, des pays, des immeubles, etc., à forte intensité de gaz à effet de serre.

Le terme «intensité CO₂» est parfois utilisé comme synonyme d'«intensité de gaz à effet de serre», le terme «intensité» se référant ici aux équivalents CO₂.

Intensité énergétique

L'intensité énergétique correspond aux besoins énergétiques d'un immeuble et permet de mesurer la quantité d'énergie nécessaire.

Investissement à impact

Investissements qui, en plus d'un rendement financier, visent à obtenir un impact positif et mesurable sur la société et l'environnement.

Mix énergétique

Le mix énergétique désigne la composition des sources d'énergie qu'un immeuble utilise pour produire de l'énergie. Il peut être composé de différentes sources, telles que les combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz), les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse) et l'énergie nucléaire.

Placements collectifs de capitaux

Les placements collectifs de capitaux sont des apports constitués par plusieurs investisseurs et versés dans un fonds commun. L'argent est géré par un gestionnaire de fonds et investi dans différents titres, tels que des actions, des obligations ou des valeurs immobilières.

Placements thématiques

Les placements thématiques sont des investissements effectués dans

des entreprises ou des fonds qui se concentrent sur des thèmes de durabilité spécifiques, tels que la technologie, les énergies renouvelables, l'électromobilité, ou sur des thèmes de croissance à long terme, comme le recyclage.

Stewardship/décisions responsables

Allocation, gestion et surveillance responsables du capital afin de créer de la valeur à long terme pour les bénéficiaires.

Taux de transparence I (taux de couverture)

Pourcentage de placements mesuré à l'aune de la valeur des placements qui est couvert par le présent rapport, conformément aux recommandations relatives au profil d'exigences de base des normes de l'ASIP en matière de reporting ESG. Cette part comprend des placements dans des emprunts d'État, des actions cotées en Bourse, des obligations d'entreprise et des emprunts convertibles ainsi que dans l'immobilier en Suisse. Le rapport ne couvre par exemple pas les investissements en private equity, en infrastructures ou dans d'autres catégories de placement pour lesquelles les données ESG sont encore insuffisantes.

Taux de transparence II

Pourcentage de placements couverts mesuré à l'aune de la valeur des placements, pour lequel des données sont disponibles pour le calcul des indicateurs ESG. Le taux de transparence se réfère uniquement aux catégories de placement (à savoir emprunts d'État, actions cotées en Bourse, obligations d'entreprise, emprunts convertibles et immobilier suisse) qui sont couvertes par le présent rapport conformément aux recommandations relatives au profil d'exigences de base des normes de l'ASIP en matière de reporting ESG.

Trajectoire de réduction du CO₂

Évolution planifiée dans le temps de la réduction de CO₂ jusqu'à une valeur finale définie.

Zéro net

Équilibre entre la quantité d'émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines et la quantité éliminée de l'atmosphère.

